



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-05 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU(E)S MUNICIPAUX

Conformément à l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale,

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Isabelle Tremblay, greffière de la Ville de Danville à l'effet :

QUE le conseil municipal a présenté et déposé, le 13 avril 2026, le projet de règlement numéro 2026-05 ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus de celle-ci ;

QUE l'adoption du règlement 2026-05 sera faite lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 11 mai 2026 à 19h00, à l'hôtel de ville sis au 150, rue Water.

QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, situé au 150 rue Water, durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la Ville au www.danville.ca.

Avis donné à Danville, ce 30^e jour d'avril 2026

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'I' and 'T' with a horizontal line extending to the left.

Isabelle Tremblay
Greffière